

Petites manipulations et grands effets

Franz 31 Août 2006

Avertissement

Ceci n'a pas pour objet d'instruire un procès ou de nuire à une personne en particulier. C'est le fruit d'une enquête personnelle menée auprès des différents acteurs qui ont participé au dépouillement du scrutin du 17 Juin dernier. Qui a abouti au fiasco militant que l'on sait. Si j'évoque la notion de manipulation, cette qualification concerne des conclusions possibles. Il n'est pas certain qu'elles aient existé clairement dans les intentions de départ. Elles tirent leur origine de l'intention compréhensible d'imposer un point de vue jugé meilleur que celui de son adversaire. Et du climat exécrable qui s'en est suivi quand l'adversaire a refusé de se laisser faire. Elles s'inscrivent dans une stratégie de conquête du pouvoir mais ne constituent pas en soi une opération malhonnête. Elles se sont imposées en fonction d'opportunités qui sont apparues sans qu'il y ait eu, de mon point de vue, un plan ou un complot préparé d'avance. Pour autant, si ce sont bien des faits, ceux-ci ne constituent en rien les preuves d'une culpabilité.

D'autre part, si dans cet exposé, Pierre Khalfa tient un rôle central, c'est qu'il s'est abondamment exprimé en répondant aux nombreuses interrogations. Cela ne peut pas lui être reproché. Il est évident que le silence sert beaucoup mieux d'obscurs projets. Il est également évident que chacun a voulu défendre ses convictions et agi au mieux dans l'intérêt qu'il voyait pour l'association. Pour le reste, chacun se fera son opinion, sachant que seule une commission d'enquête approfondie permettra de se faire une idée plus précise de cette affaire. Le souhait étant de dépasser ces opinions qui, ici n'ont pas leur place, pour parvenir à une nécessaire vérité.

Ce texte n'a pas non plus pour objet d'instruire la défense de quiconque. Nous verrons que trois hypothèses demeurent. Et que, contrairement à certains zéloteurs pressés, agissant en complète contradiction avec les valeurs qu'ils prétendent défendre, aucune ne peut être exclue pour le moment. Il appartient à ceux qui se considèrent comme des victimes d'accusations infondées de présenter leur défense de manière convaincante. Je ne suis pas leur avocat.

1- L'accusation de fraude ne date pas d'hier.

Involontairement ou non, les conditions de la désorganisation du scrutin trouvent leur origine dans une déclaration de Pierre Khalfa tenue au cours d'une réunion de Bureau le 21 Février 2006. Voici le communiqué que les salariés du siège ont fait publier par l'intermédiaire de Pierre Madec sur la liste du Bureau.

"POSITION UNANIME DES SALARIES NON CADRES :

Pierre Madec, Elisabeth Miclo, Gervaise Philibert, Caroline Robert, Georges Théato, Myriam Tondu.

Aux membres du Bureau

Bonjour,

Lors de la réunion du Bureau du mardi 21 février, Pierre Khalfa a tenu des propos mettant en cause l'intégrité des salariés du Siège à propos du dépouillement des votes à l'assemblée générale.

Nous les condamnons sans appel et, dans ces conditions, vous informons que nous refusons de procéder au dépouillement des votes de l'Assemblée générale 2006.

Nous demandons également un positionnement clair et légitime, sur la liste électronique du Bureau, de Jean-Louis Sounes, Délégué général, sur les propos de Pierre Khalfa.

Enfin, nous rappelons que les salariés du Siège

- n'ont pas à être instrumentalisés ou à faire l'objet de pressions quelles qu'elles soient,
- ne doivent pas être pris à partie directement à l'occasion de discussions politiques au sein des instances statutaires (Bureau, CA).

Attac défendant le principe de démocratie dans l'entreprise, elle se doit de le mettre en pratique dans la gestion de son personnel."

Cette décision sera entérinée dans le compte rendu du CA 25 Février 2006 dont voici l'extrait visible à l'adresse suivante :

http://www.france.attac.org/article.php3?id_article=6187

"7.- Assemblée générale élective

.../...

"Par ailleurs le conseil d'administration prend acte de la position des salariés non cadres qui ne souhaitent plus participer au dépouillement."

Chaque année, ces permanents du siège apportaient une contribution importante au dépouillement des scrutins des AG et en avaient l'expérience. Cette expérience manquera cruellement cette fois-ci et cette carence n'est pas étrangère à la désorganisation qui s'en est suivie.

2- Une curieuse amnésie, qui cache d'étonnants préjugés

Curieusement, cet épisode sera oublié par Pierre Khalfa. Alors qu'il a été constamment présent durant tout le dépouillement et qu'il s'occupera à réunir les éléments relatifs à des anomalies, il ne lui viendra jamais à l'idée de saisir la commission électorale. En réponse à cette étrange attitude, il prétendra qu'il avait manqué de réactivité parce que l'idée de fraude ne l'avait pas effleuré. D'un côté, il convient volontiers qu'il a patiemment réuni les preuves en faveur de l'anomalie dans un mel envoyé à Pascale Fourier le 28 Juin :

"La commission électorale ne s'est jamais réunie dans sa totalité, que ce soit avant le scrutin ou pendant. On a donc fait avec les membres présents. Dès mercredi soir, je me suis aperçu qu'il y avait un problème. J'en ai parlé aux présents avant de partir à la fin du dépouillement, personnes du siège et membres du CA présents. Jeudi soir, après que nous ayons fini de tout dépouiller, j'ai fait part de mes plus expresses réserves indiquant qu'il y avait un très gros problème qui, de mon point de vue, devait amener une réponse avant la proclamation des résultats. Etaient explicitement au courant, outre les personnes du siège présentes, Jean-Pierre Beauvais, Jacques Nikonoff, Bernard Cassen, Michelle Dessenne. Leur réaction est allée du haussement d'épaule au ricanement, sans qu'à aucun moment la gravité de la situation ne soit prise en compte.

Dès le lendemain matin j'ai transmis à deux statisticiens et à des membres du CS les tableaux de comptage, jour par jour, lettre par lettre, candidat par candidat. Malgré le délai rapide de réponse, tous ont indiqué qu'il y avait une aberration statistique qui laissait planer de forts doutes sur la sincérité du scrutin. Dans cette situation d'une gravité extrême, il était hors de question de faire comme si rien ne s'était passé et d'aller siéger au CA sans rien dire aux adhérents présents. Outre un devoir minimum de transparence vis-à-vis des adhérents, cacher cette affaire aurait été accepter de la cautionner. Le "séisme médiatique" ne trouve pas sa source dans notre

attitude, mais le fait que, dans une association comme Attac, l'éventualité d'une fraude massive, par changement de bulletins de vote, ne puisse pas être écartée et est même très fortement probable. Ce n'est pas le thermomètre qui est responsable de la fièvre."

Connaissant sa pugnacité, on est étonné qu'il n'ait pas saisi officiellement cette commission. Comment comprendre sa réponse faite à Marius sur la liste « discutons » le même jour, dans le contexte que nous connaissons maintenant ?

" Quelques remarques.

1) Il est totalement impossible d'arrêter un processus électoral. Que n'aurait pas t'on dit si je l'avais proposé ?. Quand un processus électoral est commencé, il va jusqu'à sa fin et c'est à ce moment que l'on fait le bilan.

2) Le seul reproche que j'ai à me faire, et c'est beaucoup, c'est d'avoir été naïf et penser que dans une association comme Attac, et malgré les problèmes, de telles choses ne pouvaient pas arriver.

3) Ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on fait baisser la fièvre et la responsabilité de la situation repose sur les épaules de ceux qui ont employé ces méthodes indignes, pas sur ceux qui les ont dénoncées."

Le lendemain, il précise au même interlocuteur :

"Tu as raison, mais même dans mes hypothèses les plus pessimistes, je n'ai jamais envisagé cela puisse arriver. Cela a été effectivement une erreur de penser qu'Attac pouvait échapper à ce type de comportement."

Pensait-il vraiment que de telles choses ne pouvaient pas arriver dans l'association ? Cette naïveté l'aurait saisie entre le 21 février (voir accusations rappelées ci-dessus) et le mois de juin Il nous fera pourtant part de considérations que certains pourraient prendre pour un préjugé très défavorable. Pour le moins. Le 30 Juin, il demande à Jean-Pierre Gaillet de transmettre la déclaration suivante :

"Chers amis,

Ecœurés, exaspérés, furieux, désespérés, nous le sommes tous. Je vais revenir sur les raisons de cette situation. Mais je veux tout de suite répondre à votre demande. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, et je le répète ici, une des possibilité de sortie de crise est le retrait simultané des principaux protagonistes. Pour en avoir discuté très récemment avec Gus Massiah - Susan étant absente de Paris, je ne lui en ai pas parlé, mais je suis convaincu d'avance de son approbation -, nous sommes d'accord pour que ceux qui ont principalement porté les affrontements ces dernières années - Jacques Nikonoff, Bernard Cassen, Michelle Dessenne, Gus Massiah, Susan George, Pierre Khalfa -, décident ensemble et simultanément de se retirer en ne se présentant pas au futur CA. Cela ne résoudra évidemment pas, comme par miracle tous les problèmes, mais peut beaucoup aider.

Sur le reste, je ne suis pas d'accord pour dire qu'il s'agit d'une lutte de clan. De mon point de vue, et je comprends qu'il puisse ne pas être partagé, il y a deux racines dans la crise actuelle : des divergences politiques qui se sont affirmées peu à peu sur la vision que nous pouvons avoir d'Attac (voir les derniers textes de Nikonoff et Cassen et les réponses qui leur ont été faites), **mais aussi ce que nous considérons comme l'absence de toute déontologie des comportements de ceux à qui nous nous opposons**, cette dernière question étant pour moi plus importante que la première, car elle

conditionne le vivre ensemble."

Ainsi, il existerait chez ceux qu'il considère comme des tricheurs, une absence de toute déontologie des comportements. Autrement dit, nous avons affaire à des individus enclins naturellement à tricher. Cela justifie-t-il que, plutôt que de saisir la commission, il ait préféré réunir les preuves des turpitudes de ses adversaires ? Pierre Khalfa n'est pas seul à partager ces convictions. Voici ce que m'écrit Susan George dès le 18 Juin :

Bonjour, nous n'avons pas grand' chose de commun politiquement mais je vois que tu es au moins capable de comprendre des chiffres et des graphiques, ce que la salle d'hier, haineuse, a refusé même de regarder. Oui, il faut faire du foin. C'est gravissime. Le moins que l'on puisse dire est qu'il y ait eu « intervention ». **Notre Président s'était vanté à Porto Alegre, en rigolant, dans un dîner avec Serge Le Queau et François Dufour, des bourrages d'urnes qu'il avait accomplis autrefois à Gennevilliers. J'ai mon intime conviction, les stats ne fournissent jamais de preuve, seulement de très fortes probabilités.** Pour avoir fait moi-même 12 heures de dépouillement, je ne pense pas que ces variations soient dues au comptage, par des gens intègres, mais par substitution. C'est l'avis de deux statisticiens consultés, mais nous n'avons pas encore une étude complète.

Cordialement,
Susan George

3- A propos de déontologie

Nous verrons plus loin comment, probablement, se sont établies les conditions de l'anomalie. Voyons comment cette anomalie a semblé constituer une opportunité que les tenants de la liste Susan George ne sont pas prêts de laisser passer puisque leur ardeur à la défendre n'a toujours pas faibli. Aucun doute ne les atteint.

Les échanges entre Susan George et Michel Husson montrent que l'ensemble de l'équipe a soigneusement préparé son coup. Les experts établissant les courbes qui vont bien et peuvent frapper les esprits, les autres alertant la presse dans le plus grand secret et préparant la déclaration que lirait Aurélie Trouvé lors de la publication des résultats. Michel Husson envoie un ultime message à Susan George à 18h25

"Bonjour,
une version retravaillée qui annule la précédente et qui montre les mouvements entre la "liste Susan George" et les autres"

Ainsi, la plupart des nouveaux élus, se sont assis à la tribune en ignorant tout d'une anomalie conduisant à l'accusation de fraude. La déclaration d'Aurélie a été pour eux une surprise totale, destinée à saisir d'effroi les participants. En laissant un profond sentiment d'écoeurement. Il ne s'agissait que d'une phase de ce qui était devenu une opération stratégique.

A la suite de ce coup stupéfiant, Pierre Khalfa a rencontré Bernard Cassen. Cette rencontre n'a été connue que beaucoup plus tard, car Bernard Cassen, ignorant qu'une seconde rencontre aurait lieu (dont nous parlerons ensuite) et étant parti en voyage à l'étranger, il n'a pu établir de lien permettant d'en évaluer la portée qu'à son retour. De quoi s'agit-il ?

Bernard Cassen apportera les précisions nécessaires à ce qui m'a été rapporté par ailleurs. Alors qu'il vient de découvrir l'existence d'une fraude possible, Pierre Khalfa lui pose le marché suivant. Compte tenu de la gravité de la situation et considérant que le crédit de Nikonoff est épuisé, seul Bernard, membre fondateur (donc éligible) est en mesure de sauver la situation. S'il accepte de prendre la direction de

l'association en remplacement de Jacques, la liste de Susan serait d'accord pour « oublier » la fraude.

Voilà cette « infamie » qui devient un objet négociable. Et cela ne va pas s'arrêter là. Cassen ayant rejeté l'offre, l'équipe a un plan B qu'elle va proposer une heure avant la tenue du premier CA. Là aussi, il conviendra que les participants apportent leur témoignage.

Le deuxième marchandage s'est passé sous un tilleul à la demande de Jean-Marie Harribey et d'Aurélien Trouvé. Le prétexte était d'organiser une rencontre de la dernière chance entre les élus des deux listes. A condition que Nikonoff, à ce moment là simple élu des adhérents, ne vienne pas. Ce qu'il a accepté. Les élus de la liste SG se sont gardés de prendre l'initiative, laissant l'équipe d'en face exprimer son point de vue.

Pressé de faire des propositions concrètes, Harribey a fini par en venir au but en s'adressant directement à Aurélien. Il lui a demandé que tous les membres actifs élus s'engagent à élire au CA une co-présidence (par exemple, Bernadette Jonquet/Harribey ou Jacques Weber/ Geneviève Azam ... proposition anti statutaire dans la mesure où aucun n'est membre fondateur donc ne peut poser candidature à la présidence), si donc les Membres Actifs s'engagent à élire une co-présidence sans Nikonoff, les élus de la liste Susan George accepteraient de revenir siéger au CA.

Encore une fois, on oublie la fraude contre le départ de Nikonoff. Et on verra ensuite pour la cooptation des nouveaux co-présidents au sein du collège des fondateurs afin de régulariser leur situation.

Le sens de la déontologie ne s'arrête pas là. Dès le début du dépouillement, le 13 Juin, Pierre Khalfa transmet les décomptes partiels à tous les membres de sa liste ainsi qu'à une liste de diffusion domiciliée sur le site d'Attac Yonne ag06@yonne.lautre.net. Tant pis si ces résultats peuvent influencer les adhérents qui voteront à l'AG. Or, si ces bulletins paraissent favorables à son camp, une inquiétude se fait jour. Il semblerait qu'il y ait des glissements vers une majorité différente. Cela n'est pas pour le surprendre et s'inscrit dans la bataille qui fait rage, dit-il. Se pose alors en termes explicites la question de « la fin et des moyens ». Par exemple, soupçonnant le camp adverse de faire des adhésions de complaisance, il est décidé au nom de la juste cause d'en faire autant.

Voici un nouveau décompte sur 3000 votants. Il confirme globalement la tendance antérieure : chez les actifs, le même quatuor de tête bien installé dans le même ordre (les écarts restent faibles entre eux et sont susceptibles de changement) ; dans ce cadre, une majorité de 14/10 pour nous ; un excellent score de la liste des fondateurs, environ 70 %.

Des glissements en fin de liste ont eu lieu, qui s'ils ne remettent pas en cause pour le moment le rapport de forces global en notre faveur, montrent cependant **que des évolutions vont encore avoir lieu et qu'elles pourraient donner lieu à des changements significatifs**. La bataille pour les procurations risque donc d'être décisive, une légère avance, par exemple d'une centaine de procurations, peut avoir des conséquences désastreuses. Le mail de Cassen, mis malencontreusement par lui sur la liste Orientations, montre qu'ils ne reculeront devant rien.

Nous sommes, une fois de plus dans cette affaire, pris dans la **contradiction classique entre les fins et les moyens**. Ils nous ont acculé à une bataille d'appareil dont les effets sordides sont de plus en plus en plus visibles. Sous peine de nous voir voler notre victoire,

il va falloir faire comme eux. Concrètement, les nouveaux adhérents pourront voter par procuration à Rennes, les nouvelles adhésions devant arriver au siège au plus tard vendredi matin pour qu'elles soient enregistrer. Il faut faire comme eux un recollement global des procurations à se répartir à Rennes, du matériel de vote étant disponible sur place.

Amitiés à toutes et tous
Pierre

Au fait, que dit le rapport de René Passet ?

« Les écarts sont bien concentrés sur une période clairement fixée aux dépouillements survenus les 14 et 15 juin »

Curieusement, Khalfa, lors du dépouillement, détectait dès le 13 des glissements annonçant selon lui que « des évolutions vont encore avoir lieu et qu'elles pourraient donner lieu à des changements significatifs ». Dès cette date, le camp Susan George est inquiet et craint un basculement de majorité qui semble s'amorcer. Et il cherche une parade. Mais pourquoi ce glissement qu'a perçu Khalfa entre le 12 et le 13 n'est plus perçu par les experts à cette date ?

En réalité, René Passet est passé un peu vite sur cette question. Alain Gély dans son rapport, montre que les experts indépendants ont tous noté des anomalies bien avant le 14. Dans le contexte, elles deviennent bien plus significatives qu'il ne pouvait y paraître.

4- Fraude ou pas fraude ? That's the question

Pour l'usage qu'il a été fait de cette présomption de culpabilité, chacun a pu voir les nombreux messages qui ont suivi. Mais y a-t-il eu fraude, oui ou non ? Ce que l'on peut regretter, c'est qu'aucun expert n'ait cherché à démontrer comment on aurait pu parvenir à un tel résultat en l'absence de fraude. Face à de telles énormités statistiques, certains se sont quand même posé la question. En premier lieu, Alain Gély émet des doutes sur sa faisabilité:

"L'hypothèse la plus plausible est alors le transfert entre lots de paquets de bulletins « non constitués aléatoirement ». Ce serait une caractéristique du dépouillement certes regrettable car ne permettant pas de retenir l'hypothèse - toujours forte - de constitution aléatoire des populations étudiées mais totalement distincte de "l'hypothèse fraude".
Cette "hypothèse regroupement/transfert" me semble non seulement préférable pour l'avenir d'ATTAC (un scrutin un peu "merdique", voire très, peut plus facilement être corrigé qu'une éventuelle fraude) mais de loin plus vraisemblable que la substitution nocturne de paquets de bulletins - qu'il faudrait de toute façon étayer de manière sérieuse."

Dans le rapport Chiche - Rouanet, on prend soin d'indiquer ceci :

"Il est remarquable de noter que pour tous les candidats ayant obtenu plus de 34% des suffrages les écarts sont TOUJOURS signés de la même façon. L'intensité des écarts ne peut non plus être expliquée.

Si la procédure de répartition des enveloppes en urnes (voir début du rapport) a été parfaitement respectée, on ne peut avoir d'effet contexte ou d'influence de la chronologie. La seule possibilité d'obtenir des écarts pareils c'est que les urnes aient été réparties et tirés non pas au hasard mais en fonction de critères "politique" permettant de les typer. Comme on peut typer des bureaux de vote PC, PS, UMP ou FN. Ce qui Ne correspond pas à la description de la procédure suivie. Il y a donc "anomalies". On pourrait aller plus loin et calculer l'effet sur les rangs des candidats élus, mais au vu des résultats déjà obtenus on ne fe-

rait que renforcer l'hétérogénéité de certaines urnes. Les tableaux ont été construits et les résultats sont les mêmes. Il ne semble donc pas utile d'alourdir le propos par des redites."

Il est bien indiqué que l'effet contexte ou l'influence de la chronologie ne sont neutralisés que si la procédure prévue a bien été respectée. D'autre part, la seule explication possible, en dehors d'une fraude serait que le hasard ait été abandonné au profit de critères « politiques ». Les statisticiens se sont-ils assurés de cette réalité avant de faire leurs calculs ?

Deux mois après sa première étude, une seule certitude habite l'esprit de Michel Husson. Pour lui, quelles que soient les conditions du dépouillement, il n'y a pas de place pour le doute. C'est scientifiquement démontré, nuages de points à l'appui.

En réponse à quelques questions de Michel Fenayon, il assure :

"si la présence de lots « atypiques » est obligatoire, à quoi bon les distinguer ? Et surtout, Fenayon ne semble pas voir que leur repérage se fait indépendamment de toute référence aux listes, contrairement à celui qu'il propose (pour jouer ?)"

Et plus loin, à l'objection suivante « Si l'on veut extrapoler ce résultat pour obtenir le résultat total alors il faut donner une fourchette !!! rien ne dit que ce lot était strictement conforme au total, il ne serait qu'un échantillon du total.....et ts les autres biais possibles auraient été éliminés. » il répond :

"faux, c'est avant le 11 Juin (décompte de l'huissier). Fenayon devrait se plier au travail, certes ingrat, d'actualisation des données qu'il trouvera sur : <http://hussonet.free.fr/attac0.htm>. Quant aux lettres AEFHM, elles fournissent une référence qui gomme l'effet chronologique puisqu'elles ont été dépouillées en une fois. Or, elles sont très proches des autres lots conformes mais en revanche très éloignées de la lettre B, la plus grosse des lettres à lots atypiques. Sur ce point, Fenayon pourrait par exemple consulter A nouveau sur l'hypothèse chronologique (<http://hussonet.free.fr/antichro.pdf>)."

En réalité, même s'il a affiné son étude, Michel Husson n'a pas varié depuis le début. Mais de quelles données est-il parti ?

5- Dans quelles conditions s'est déroulé le scrutin ?

Notons au préalable que la majorité des scrutateurs qui participaient au dépouillement, y compris les permanents du siège, ignoraient totalement les raisons d'un classement par lettre. Si nous savons tous aujourd'hui ce que peut être une anomalie statistique (grande avancée de l'éducation populaire), cela n'était pas le cas le 10 Juin. La plupart ne savaient pas que la procédure adoptée par la commission électorale avait pour objet de se donner un moyen de contrôle statistique destiné à vérifier la sincérité du scrutin. Ainsi, nous apprendrons que certains lots ont été constitués sans tenir compte d'un découpage par lettres de l'alphabet. Cela paraissait une perte de temps inutile.

Ceci peut donner un argument à ceux qui défendent la thèse de la fraude. Les magueilleurs ayant agi en ignorant que le dispositif permettrait de les démasquer. Sauf que, Nikonoff et ses proches, qui ont participé à l'élaboration de la procédure, ne l'ignoraient pas. Et surtout, la procédure ayant été abandonnée dès le départ, par Khalfa en tête, ceux qui avaient mis en place cet outil savaient très bien que les données qu'il devait fournir n'avaient plus aucune fiabilité. Si on renonce à une procédure destinée à des vérifications statistiques ultérieures, peut-on encore maintenir ces vérifications ? Voir ce qu'en dit Alain Gély plus haut.

Remarque : il n'a pas été signalé aux experts le fait que la procédure n'avait pas été respectée ; en particulier, les experts ignoraient que des paquets de bulletins avaient été regroupés selon des critères « politiques » au moment de la CONSTITUTION

INITIALE DES LOTS (le regroupement d'ensembles de bulletins où JM Harribey était coché a soustrait ces ensembles aux lots où le hasard aurait dû les affecter). Cette remarque est absolument fondamentale.

Dans son rapport René Passet prend pour principe que cette question ne se pose pas. Si non, dit-il pourquoi être venu le chercher pour lui faire perdre son temps ? Est-il trop tard pour s'interroger ? Souhaitant se placer au-dessus de la mêlée, il écrit :

Je n'ai donc tenu rigoureusement **aucun compte des documents ou** témoignages – quelle que soit leur origine - autres que les études dont j'avais à effectuer la synthèse. Le comportement inverse aurait eu pour effet de dénaturer l'esprit de ma mission. Ces éléments d'information supplémentaires – qui n'avaient pas leur place ici - pourront être pris en considération dans un éventuel débat général.

Avec sagesse, René Passet souhaitait rester en dehors de la polémique et il avait sans doute de bonnes raisons pour cela. Mais il a du laisser entière la question de la validité des données prises en compte par les experts.

Cette décision prudente soulève d'autres interrogations. Une irritation est perceptible. La raison en est que René Passet avait bien demandé la possibilité d'examiner les bulletins et les conditions du dépouillement. Dans un courrier envoyé le 03 Juillet au CA il indique :

La compétence du groupe doit, me semble-t-il, **s'étendre aux conditions de déroulement et de dépouillement du scrutin, aux conditions de stockage, de conservation et de protection des bulletins . Il faut donc que tous ceux qui ont participé à ces opérations et qui ont quelque chose à dire puissent, comme certains l'ont déjà fait, lui communiquer par écrit leurs observations sur ces différents points. On ne saurait exclure que les circonstances en question rendent impossible toute vérification quelque peu probante.**

Il faut que les experts aient **accès aux bulletins et ne travaillent pas exclusivement** sur des tableaux de chiffres. Ils doivent être en mesure **de vérifier matériellement** si les bulletins appartenant à tout sous-ensemble pouvant apparaître comme anormal (dans un sens comme dans un autre) se distinguent par quelque autre caractéristique commune, comme par exemple l'utilisation d'un même type d'encre...S'il en est ainsi, cela renforcera les présomptions ; s'il n'en est pas ainsi, cela les réduira sensiblement, car il est douteux que, si fraude il y avait, elle ait pu impliquer un grand nombre de personnes ; ce test – comme en d'autres domaines l'ADN - joue dans les deux sens...

En un mot, il faut que le groupe d'experts puisse mettre en œuvre - dans les limites du raisonnable évidemment.- **tous moyens indispensables pour éclairer son** opinion et surtout pour éclairer, dans un langage compréhensible par tous, celle de l'ensemble des militants. Cela doit se refléter dans la composition du groupe qui ne doit pas se limiter à des statisticiens quelle que soit l'utilité de leur participation.

Sans doute, avec le temps, aurais-je d'autres considérations à formuler, mais je crois avoir passé en revue l'essentiel des questions conditionnant la possibilité d'un travail utile. Le sort qui sera fait à ces propositions conditionne évidemment mon acceptation définitive.

Bien amicalement à toutes et à tous.
René PASSET.

Pourquoi avoir abandonné cette exigence ? En transmettant ce texte le 04 Juillet sur la liste Orientation, Pierre Khalfa ajoute ces commentaires à la suite. Ils confirment son opposition, manifestée à plusieurs reprises, à un examen physique des documents, considérant que la saisie a été faite et que, compte tenu des mauvaises conditions de sauvegarde, ils ne peuvent pas être considérés comme fiables.

Le travail de la commission d'enquête va être d'une extrême importance pour faire la lumière sur ce qui s'est passé lors du dépouillement. Les conditions de sa mise en place et ses objectifs

doivent donc être très explicite. Je partage, de ce point de vue les remarques de René Passet. J'en rajouterai deux autres.

1) Il s'agit d'une commission d'enquête. Comme dans toute commission de ce type, les participants doivent pouvoir confronter leur point de vue, entendre des témoignages, écouter les différentes parties. Bref, il faut un travail collectif et pas six experts qui travaillent chacun dans leur coin.

2) René a tout à fait raison d'indiquer qu'il faut "être en mesure de vérifier matériellement si les bulletins appartenant à tout sous-ensemble pouvant apparaître comme anormal (dans un sens comme dans un autre) se distinguent par quelque autre caractéristique commune, comme par exemple l'utilisation d'un même type d'encre..." **Mais une telle vérification ne peut être fiable que s'il l'on est sûr que les bulletins que l'on examine sont ceux qui ont été comptés lors du dépouillement.** Ainsi, l'accès aux bulletins est d'une grande importance, **mais risque d'être entachée de gros problèmes.** En effet, ces bulletins sont restés dans un local très peu sécurisé durant un temps important. De plus, depuis le passage de l'huissier, il n'y a plus aucun scellé. **Une nouvelle manipulation de bulletins n'est donc pas à exclure, comme par exemple répartir les bulletins frauduleux dans tous les tas pour masquer la fraude.** Il faut d'ailleurs remarquer que l'huissier n'a pas fait un recomptage complet, mais a simplement compté les bulletins et fait un nouveau relevé des feuilles de vote.

Tous ces éléments **doivent être portés à la connaissance de la commission d'enquête qui devra évidemment en tenir compte.**

Pierre Khalfa

Cette commission d'enquête en a-t-elle tenu compte ? Aucun doute. On retrouve la même défiance dans le rapport de René Passet, Pratiquement dans les mêmes termes. Visiblement, le message est passé. Comment en est-il venu à renoncer à l'examen du matériel de vote pour afficher cette nouvelle conviction ?

Or, le temps passe et je suis inquiet de constater que rien de concret ne se produit concernant notamment le groupe d'experts auquel je suis censé appartenir. **De ce fait une partie importante des opérations de vérification perd toute signification** : il s'agit de l'examen matériel des pièces (bulletins, enveloppes...) **entreposées dans des conditions de sécurité nécessairement imparfaites.** Voudrait-on prêter le flanc à ceux qui prétendent que l'on a quelque chose à dissimuler qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Ainsi, un jour à peine après sa première déclaration, agacé par l'impossibilité de vérifier la fiabilité des données, René Passet préfère se placer au-dessus de la mêlée en se limitant au strict constat des experts. Ce choix va être exploité avec une étonnante vigueur par les tenants de la fraude. Se répandant dans la presse qui n'hésite pas à annoncer que le rapport de René Passet conclut définitivement à la fraude. Et c'est en s'appuyant sur ces affirmations qu'ils vont exiger la dissolution du Bureau et la démission du CA à Poitiers. Pas moins.

Dans cette affaire, une affirmation répétée sans cesse a joué un rôle capital.

Les conditions de stockage des bulletins et bordereaux n'étant pas garanties, on ne pouvait pas exclure de nouvelles manipulations. Suivant le principe qui voudrait que celui qui a fraudé une fois n'a pas de raisons de se gêner pour recommencer. Une manière comme une autre de faire admettre en passant la thèse de la fraude. L'examen et le recomptage des bulletins ne pouvaient donc pas apporter la moindre garantie. C'est l'argument ressassé par Pierre Khalfa et quelques autres. Ainsi, les tenants de la fraude sont parvenus à la fois à faire renoncer à l'examen des bulletins et obtenir que René Passet soit irrité par cette impossibilité. Au fait, de quelle nouvelle manipulation parle-t-on ?

Faire réapparaître les bulletins originaux (cachés je ne sais où) à la place des manipulés ? On s'apercevrait de la manipulation au recomptage. Puisqu'en ce cas le scrutin rebasculerait en faveur de Susan George. Quand près de 400 bulletins ont finalement été retrouvés, Michel Husson n'a d'ailleurs pas hésité à s'interroger sur la possibilité que ce soit les fameux bulletins écartés. Sans se formaliser outre mesure du fait qu'il s'agissait d'enveloppes qui n'avaient pas été ouvertes (on n'en connaissait donc pas le contenu) et que, comme il le notait lui-même, leur dépouillement ne changeait pas le résultat final. Puis, à la suite du descriptif du fameux local sécurisé montrant un désordre stupéfiant, il accusait aussitôt le Président d'être l'auteur du désordre destiné à cacher son forfait.

D'autre part, comment maquiller des faux bulletins en vrais bulletins après coup ? Si des faux risquent d'être identifiés, on les reproduit en plus crédibles ? Comment cacher un tel forfait quand il a été découvert ? Ça fait encore des nuits sans dormir. D'autant que les supposés fraudeurs ne sont rentrés que le 19 et qu'ensuite on a mis des scellés (on va en reparler).

Pour n'éliminer aucune solution, on aurait pu craindre également que les bulletins soient remplacés par le camp Susan George, par des faux grossiers pour que cela accuse les équipiers de Nikonoff. En ce cas, pourquoi s'opposer à ce qu'on trouve la supercherie que l'on aurait soi-même mise en scène ?

En réalité, que les bulletins identifiés comme frauduleux aient été manipulés par un camp ou un autre, le bénéfice du doute profitera toujours aux amis de Pierre Khalfa. Pourquoi s'y opposer ? Sait-il d'avance qu'il n'y a rien à voir ? Son argument n'a pas de sens. Si n'est celui d'entretenir une telle suspicion que l'on en restera aux seules données statistiques. N'est-ce pas ce qu'il exige avec ses amis dans tous leurs messages ? N'est-ce pas en réalité le but de l'opération .

Cette volonté de ne pas sortir des analyse statistique va jusqu'à prétendre qu'en répartissant différemment les bulletins on masquerait la fraude, là je ne comprend pas. Qu'est-ce que ça a à voir avec un examen physique ? On entreprend l'examen des bulletins. On vérifie s'ils présentent une anomalie. Comment le fraudeur peut-il s'en sortir si les bulletins montrent des surcharges ou des marques de fabrique étrange ? Ça change quoi si on les a dispersés ? D'autant qu'il n'est pas difficile de contrôler à partir des quelques lots litigieux si un mélange a été fait ou non. Les résultats s'évéleraient incohérents.

D'autre part, les scellés posés par Jean-Louis Sounes ont fait mourir de rire l'huissier; Ils ne scellaient rien. Mais vraiment c'était une mascarade. Pourquoi faire ? Pour ajouter au doute sur la sécurisation du local ? Si c'est une maladresse, elle ne sert pas les deux listes de la même manière.

5- 1- L'effet chronologique

En ce qui concerne l'effet chronologique, les plus belles courbes mathématiques ne me convaincront pas. Les certitudes de Michel Husson non plus. L'effet chronologique demeure bel et bien et il est accentué par le fait que l'existence de deux listes a été ignorée par un nombre notable de votants. Particulièrement les premiers qui l'ont fait dans l'ordre chronologique. On sait que la liste proposée par Susan George a influencé les votes : positivement dans un premier temps ; négativement dans un second temps, quand a été diffusé un appel de 32 candidats qui rejetaient la démarche de Susan George. D'autres listes restreintes, qui écartaient les candidats proposés par Susan George ont circulé en juin. Des arguments très forts existent donc en fa-

veur de l'existence d'un effet chronologique : la question est de savoir si les modalités de dépouillement et l'analyse des résultats permettent de repérer cet effet.

En premier lieu, on sait désormais qu'il y a eu trois retraits à la poste: les 03, 10 et 15 Juin. Or, contrairement à ce que prévoyaient les règles de dépouillement, le retrait du 03 et celui du 10 n'ont pas été mélangés. Il a été fait deux séries de bordereaux et deux séries de lots rangées plus ou moins par ordre alphabétique. Il existe donc bien, si des transferts entre lots n'ont pas été opérés, des lots homogènes comprenant des bulletins parvenus à la poste avant le 3, et, plus important encore, une deuxième série de bulletins parvenus entre le 3 et le 10 juin. Soit une semaine plus tard. Entre ces deux dates, il y a de bonnes raisons de penser que les séries ne sont pas homogènes. Dès lors en vertu de quoi décider quelle série doit servir de référence ?

Précisons les choses. A quel moment la liste Susan George a-t-elle été connue ? Pour la première fois le 20 Mai sur Local, par les seuls correspondants locaux. Elle est transmise par Gaël Grenouillet à 12h05. Il a fallu, à partir de là, la diffuser au sein des comités locaux, rapidement dans les listes, plus lentement pour ceux, une majorité, qui n'y sont pas connectés. Ce qui peut faire penser que l'effet s'est fait ressentir progressivement, au mieux au bout de 4 ou 5 jours. Nous sommes entre le 25 et le 28 Mai. A moins d'une semaine du 3 juin.

En se dévoilant Susan George a provoqué de fortes réactions.

Nous avons vu passer de nombreux témoignages, choqués par la prise de position de Susan George. Ceci a par ailleurs permis aux adhérents de découvrir qu'il existait deux listes et de composer, en creux, la « liste Nikonoff » qui, elle, n'a jamais été publiée officiellement à ma connaissance. A la suite, plusieurs listes pro Nikonoff ont circulé officieusement, ce qui a ajouté à la confusion et retardé d'autant le vote de ceux qui n'étaient pas d'accord avec la démarche de Susan George et de ses proches. Dans notre comité plusieurs adhérents, faute d'éléments clairs pour voter se sont retrouvés hors délais et contraints de recourir aux procurations. S'agissait-il de cas isolés ? Voir le nombre élevé de procurations et la teneur de leur vote.

Ceci permet de penser, en dehors de toute étude sérieuse qui mériterait d'être conduite par des personnes compétentes, que le vote en faveur de Nikonoff est intervenu tardivement. Il est possible qu'il se soit trouvé de manière plus concentrée dans les envois postaux arrivés après le 3 Juin. Donc dans le paquet du 10 Juin. Les études devraient pouvoir le montrer.

Prétendre que l'effet chronologique n'a pas existé ne me paraît donc pas tenable. La question est de savoir s'il est décelable.

5- 2- L'effet de liste

Plusieurs témoignages confirment (c'est l'enquête qui pourra l'établir clairement) que, dans certains cas, afin de se donner une vision de l'évolution du scrutin, certains lots ont été rangés suivant l'appartenance aux listes, autant qu'il était possible de le faire.

Quand on évoque le cas de lots qui auraient été classés suivant le critère Harribey ou Goussot, on nous répond que ça ne change rien au résultat final. En effet si l'on fait deux tas et que l'on met les Harribey à droite et les Goussot à gauche, on a momentanément deux listes distinctes. Mais au final, les deux tas doivent être réunis et

le résultat n'est pas affecté par ce petit jeu innocent. Sourire narquois de monsieur le statisticien.

Sauf que de nombreux lots ont été scindés faute d'avoir pu finir leur dépouillement à temps. Dans ce cas, la séparation reste. Le lendemain, on dépouillera un lot G3 ou G4 qui aura une proportion anormale de bulletins favorables à Nikonoff. Ou à Susan George, car ces cas existent aussi. Variation d'autant plus forte que ce lot est réduit.

N'avons-nous pas là la raison toute simple des lots atypiques ? Ceci confirme la précaution prise par MM Chiche et Rouanet : leurs calculs postulent la constitution aléatoire des lots, ce qui est faux si les procédures n'ont pas été respectées. Or, elles ne l'ont pas été ! La question est de savoir si les dérogations à la procédure ont été marginales ou non. Tout indique que non.

5- 3- Les variations du milieu de tableau

Mais alors, le statisticien qui veille au maintien de la théorie de la fraude fait remarquer que cela n'explique pas les fortes variations en milieu de tableau. Le coup de pouce à cette chipie de Jauffret au détriment de Wilfried. Ca c'est la preuve absolue de la fraude. D'une magouille finement exécutée. Le calcul statistique vient de mettre en évidence l'intention maligne qui consiste à faire remonter ceux qui sont en difficulté. En dosant subtilement sur les autres. Un travail d'orfèvre.

Imparable si nous sommes en présence de deux listes réellement identifiées et connues de tous. Mais ce n'était pas le cas. Il n'y avait pas la liste A et la liste B. Ce n'était pas un choix binaire. Les adhérents qui ignoraient leur existence votaient pour les gens qu'ils connaissaient, au bénéfice de leur notoriété. Ou selon divers critères (qui, selon le rapport Chiche Rouanet, n'ont pas vraiment influencé les scores finaux), mais sans tenir compte de leur appartenance à un groupe ou un autre. D'autre part, nombreux sont ceux qui, connaissant l'existence des deux listes, ont panaché. Les combinaisons étaient innombrables. On remarque d'ailleurs – ce qui n'a guère été relevé – que les écarts entre les premiers, le douzième et les derniers de la liste de Susan George sont très importants. (Et plus encore pour la « liste Nikonoff, mais ceux-ci étaient plus nombreux, donc logiquement plus dispersés).

Dans le cas où les électeurs votaient sans connaître l'existence d'une liste, ils l'ont fait naturellement soit au hasard, soit selon des critères très variés. De nombreux témoignages indiquent que les votes allaient indifféremment à Nikonoff et à Harribey. Sur un même bulletin. Dans une même série, on pouvait trouver autant de voix favorables à Nikonoff qu'à Geneviève Azam. Ce qui montre que bien souvent le choix ne se faisait pas selon une liste représentant un camp ou un autre. Et en ce cas, la dispersion des voix a défavorisé les noms les moins connus au profit des plus connus. A ce jeu, Nikonoff ou Harribey se sont retrouvés sur un plus grand nombre de bulletins que Wilfried ou Jauffret.

En revanche, quand on détermine son choix en fonction d'une liste préétablie, tous les membres bénéficient du même nombre de voix. Cela a plus d'effet sur ceux pour lesquels on ne votait pas que pour ceux pour lesquels, de toute façon, on aurait voté.

Il y a toujours le nom de Nikonoff. Mais le nom de Jauffret revient plus souvent en tendant à se faire aussi fréquent que la tête de liste. Il y a donc forcément un écart plus grand sur les places médianes que sur la tête de liste. Et ceci vaut pour l'autre liste en sens inverse. Mais pourquoi médianes et non en fin de liste ? Parce que, sur les 30 ou 35 noms favorables à un camp, on n'en retient que 12 ou 24, selon que l'on

s'est tenu aux statuts actuels ou au système dérogatoire (anticipant les futurs statuts). Les derniers ont été éliminés par leurs équipes elles-mêmes. Et dans ce cas, l'effet de liste affecte bien le milieu du tableau et non la fin. Combien, par souci d'efficacité et pour mieux concentrer les voix, n'ont retenu que 12 noms ? Ce qui était parfaitement légal. En ce cas, une plus forte variation en milieu de tableau, concernant ceux qui sont en position éligible peut s'expliquer.

Mais pourquoi les derniers lots redeviennent-ils plutôt favorables à Susan George (encore que ce soit moins significatif) ? Il faudrait d'abord le vérifier. Et, si c'est vrai, savoir comment ces lots sont été constitués. Certains lots dépouillés le 15 ont été constitués avec des reliquats de ceux qui avaient été dépouillés auparavant. Comment, dans quelle proportion ? En l'absence de réponse à ces questions, l'éventuel « segment S3 » peut-il constituer une référence ?

6- La manipulation

Il reste des questions sans réponses. Michel Husson n'a pas trouvé d'autre explication que celle d'une fraude. Une autre démarche serait possible. Considérant qu'à l'évidence, il n'y a pas eu fraude, comment parvenir à expliquer certains résultats, apparemment aberrants ?

A force de tourner et de retourner cette affaire, je m'aperçois qu'un élément grave nous avait échappé.

Il est clair que l'on n'a pas respecté la procédure élaborée par la commission électorale (dont Khalfa est membre). Procédure d'une grande complexité, destinée à se donner un outil de contrôle efficace. Elle a été abandonnée parce qu'elle était trop compliquée et inadaptée au petit nombre de scrutateurs présents. Escomptant environ 6000 à 7000 bulletins, (en réalité, compte tenu des réponses multiples, cela équivalait à dépouiller 430 000 bulletins) le Bureau avait estimé les besoins en scrutateurs bénévoles à 200 dans un message envoyé sur les listes le 31 Mai :

<http://www.france.ATTAC.org/a6363>

Urgent : appel à bénévoles pour émargement / dépouillement AG 17 juin

Les prochaines Assemblées générales (extraordinaires : réforme des statuts et ordinaire : élection du nouveau Conseil d'administration) se dérouleront le 17 juin prochain.

La nature des votes et le nombre important de votants à ces 2 scrutins nécessitent une logistique conséquente. Nous avons donc besoin dès le traitement des votes par correspondance, de nombreux bénévoles (jusqu'à 200) pour procéder à l'émargement (s'assurer que les votants sont à jour de leur cotisation 2006) et au dépouillement des votes (enregistrer les réponses multiples).

Nous sommes très en deçà du nombre de bénévoles requis pour achever les dépouillements et proclamer les résultats dans les délais.

Nous vous adressons par ce courrier un appel insistant à contribuer à ce travail militant ; le traitement de ces scrutins est public, les adhérents y participent.

Nous vous invitons à contacter de toute urgence Caroline Robert par téléphone (01 41 58 17 53) ou par courriel (caroline.robert@ATTAC.org) en mentionnant :

- vos coordonnées ;

- les dates et le créneau horaire où vous êtes disponible.

Vous trouverez ci-après les informations pratiques relatives à ces opérations d'émargement et de dépouillement.

Le Bureau d'Attac compte sur votre participation et vous en remercie par avance

Horaires et lieux

--

ATTENTION !

La date du 4 juin est remplacée par celle du 3 juin; les horaires et les lieux ont été modifiés

- 3 juin 10h-19h :
Emargement au Siège d'Attac (Montreuil)

- 10 juin 10h-20h :
Dépouillement à l'IUT de Montreuil, 140, rue de la Nouvelle-France

- 11 juin 10h-13h :
Dépouillement à l'IUT de Montreuil, 140, rue de la Nouvelle-France

- 11 juin 14h-20h :
Dépouillement au siège d'Attac (Montreuil)

- 15 juin 14h-23h :
Dépouillement au Siège d'Attac

Nombres de bénévoles déjà inscrits :

3 juin : 15 personnes pour un besoin de 30 personnes
10 juin : 15 personnes pour un besoin de 200 personnes
11 juin : 19 personnes pour un besoin de 200 personnes
15 juin : 19 personnes pour un besoin de 30 personnes

Le 08 Juin, le Bureau envoie par le même canal un véritable appel au secours. A noter qu'à Saverdun, un représentant de la coordination Attac-Ile de France prétendra que les militants avaient des engagements plus importants.

AG 17 juin 2006

Emargement et dépouillement des votes par correspondance.

BESOIN EN BENEVOLES

Nous venons de procéder à une nouvelle estimation basée sur un flux quotidien d'arrivée d'enveloppes de votes à La Poste et sur un chronométrage du temps de traitement des différentes opérations.

Pour achever les dépouillements et proclamer les résultats dans les délais, nous avons besoin pour ce samedi à Montreuil de 40 bénévoles et pour ce dimanche de 60 bénévoles.

A cette heure, nous ne disposons que respectivement de 22 et 31 personnes.

Nous vous adressons donc par ce courrier un nouvel appel insistant à contribuer à ce travail militant ; le traitement de ces scrutins est public, les adhérents y participent.

Le dépouillement s'est donc fait dans des conditions très difficiles. Il devenait impossible de terminer le travail et de publier un résultat pour l'AG si la procédure était appliquée à la lettre. Si le classement par lettres de l'alphabet fut globalement respecté, il l'a été avec de nombreuses exceptions parce que les participants n'en comprenaient pas la nécessité et qu'ils allaient au plus vite. D'autre part, dès le départ, les

enveloppes ouvertes n'ont pu être entièrement dépouillées avant la fin de la séance. Ceci s'est fait avec l'accord de Khalfa. Il s'est d'ailleurs accusé de légèreté à ce propos dans un message publié le 20 Juin et intitulé « Noyer le poisson ou aller à l'essentiel ? ». Nous verrons que le problème n'était pas là.

"En effet, je n'ai pas réagi lorsque tous les bulletins de vote ont été sortis des enveloppes, alors même que nous ne pouvions pas les dépouiller immédiatement. Une partie importante des bulletins est ainsi restée plusieurs jours sans être dépouillés, tout en étant sortis des enveloppes, se trouvant de plus dans un local peu sécurisé"

Cette contrition ne lui était pas demandée. En revanche, il eût été préférable qu'il admette que par cet abandon, nous entrions dans les conditions qui expliquaient l'anomalie, et non la fraude, comme le disaient déjà Chiche et Rouanet dans leur rapport:

« Ce serait une caractéristique du dépouillement certes regrettable car ne permettant pas de retenir l'hypothèse - toujours forte - de constitution aléatoire des populations étudiées mais totalement distincte de "l'hypothèse fraude" (Alain Gély)

Mais, tout occupé à ses dénonciations, Pierre Khalfa traduit aussitôt les anomalies inévitables par une fraude incontournable

« Il est clair que ce mode de dépouillement a permis de créer les conditions de la fraude. »

Il ne s'agit pas de cela. Pour avoir tenté malgré tout de conserver le principe du dépouillement, les quelques scrutateurs, débordés par la tâche, ont abouti à un foutoir invraisemblable. Aggravé par le fait que la plupart, ignorant l'intérêt de respecter cette procédure, se sont livrés en toute innocence à toutes sortes de manipulations qui ne leur semblaient pas devoir modifier le résultat global. Certes. Mais ce faisant, ils ont « attenté aux lois du hasard » ce qui a pu induire en erreur des statisticiens qui croyaient ces lois respectées. De là à accrédi-ter l'hypothèse d'une fraude, il n'y a qu'un pas.

L'outil paraissait donc difficilement utilisable. La procédure n'étant pas respectée, il ne répondait plus aux conditions d'un contrôle efficace. Mais on a quand même transmis aux statisticiens les données destinées à effectuer ce contrôle. Sans leur signaler qu'elles ne correspondaient en rien à la procédure décidée auparavant. La preuve en est qu'aujourd'hui encore, ceux-ci semblent l'ignorer. Partis des données initiales pour fonder leurs conclusions, ils ont constamment cherché à les conforter, à en démontrer la certitude on a perdu de vue (ou peut-être était-il trop tard ?) que les conditions préalables n'étaient plus remplies.

7- Trois hypothèses

A ce jour, aucune ne peut être écartée. Même si la troisième paraîtra déplaisante à certains. Mais se sont-ils gênés pour transformer la première en certitude ?

1- La fraude que tout désigne et qui est possible même si les conditions de dépouillement n'ont pas été respectées. Pour cela, seul l'examen physique des bulletins pourra nous apporter un commencement d'indication. Même il n'est pas certain, hélas, que l'on trouve quelque chose de probant. Le regroupement des lots devrait permettre d'autres précisions. Comme l'indique Alain Gely, si en rassemblant les parties scindées (et uniquement celles-ci, il ne s'agit pas de faire un lot global par lettre), on aboutit à un résultat moyen, l'anomalie aura été expliquée. Et renverra aux deux possibilités suivantes.

Toutefois, cette hypothèse présente deux difficultés majeures pour exister. Sommés de décrire cette fraude, aucun expert n'a été en mesure de le faire. Sauf à passer de

700 bulletins à 150 afin de tenter de minimiser l'opération. Mais comment savoir en plein dépouillement que l'échange de 150 bulletins suffisait à faire basculer le vote ?

L'une concerne directement l'organisation des interventions et la complexité pour aboutir à la finesse du résultat décrit par Michel Husson (voir ses descriptions rocambolesques), qui nécessitait d'avoir fait une analyse fine des premiers résultats pour faire bouger quelques noms fortement en milieu de tableau et les autres de manière progressive, cela sur des dizaines de bulletins au sein de plusieurs lots, le tout en plusieurs jours (ou nuits). Un travail d'orfèvre qui force l'admiration au moyen d'une manipulation dont la grossièreté frise la stupidité.

Il y avait surtout un moyen beaucoup plus simple pour modifier le résultat de ce scrutin. Il suffisait de porter la fraude sur les fondateurs dont le vote était bloqué. Là il y a deux (ou trois, pour les abstentions ou nuls) réponses à faire. Changer quelques centaines de bulletins sur ce scrutin était un jeu d'enfant quand on a accès aux locaux comme l'ont prétendu les autres. Suffit d'avoir une dizaine de stylos. Or, une fois les fondateurs out, seul Nikonoff était éligible. Curieusement, non seulement il ne s'est rien passé mais Khalfa en a conclu au triomphe de sa liste.

2- Le fait de la seule désorganisation. Il y a un effet chronologique (dont les experts n'ont pas pu avoir connaissance) et au moment où la tendance bascule, certains, pour avoir une meilleure idée de la situation, font un classement par liste (attesté par des témoignages et la constitution des lots). Quelques unes étant restées distinctes à la suite du fractionnement de certains lots. L'effet étant plus accentué sur les listes Nikonoff puisque la tendance bascule en sa faveur.

Il s'agit de l'hypothèse la moins pire que je préférerais voir confirmer. Il faudrait voir en détail comment cela a pu être possible. Mais pour cela, nous aurions besoin d'un statisticien de bonne volonté.

3- Une manipulation dont la subtilité a été favorisée par la succession d'opportunités et la maîtrise du terrain. Compte tenu du fait que les « fraudistes » n'ont pas hésité à se servir abusivement de la première hypothèse, celle-ci a toute légitimité pour être formulée de manière explicite. Notons que les deux salariés du siège, favorables à la liste Susan George, étaient chargés de d'organiser le dépouillement.

Voyant qu'entre le 12 et le 13 le scrutin bascule (c'est Pierre Khalfa qui s'en inquiète dans le message cité plus haut), un statisticien "facétieux" conseille de concentrer des bulletins favorables à Nikonoff dans certains lots. Histoire d'introduire un soupçon. Ça ne mange pas de pain, ça ne change pas le résultat final mais on dispose d'un outil qui peut faire invalider un scrutin lors de la publication de ses résultats. En y ajoutant, pour faire bonne mesure un effet de surprise.

Constatant que d'un côté Khalfa avait en mains les résultats heure par heure, qu'il communiquait (jusque sur les listes d'Attac Yonne) ces informations à toute son équipe et ses soutiens parmi lesquels oeuvraient des statisticiens de haut niveau, cela ne fait pas partie du domaine de l'impossible. Curieusement, ces mêmes experts engagés dans la défense d'un camp ont focalisé l'attention sur les 14 et 15 Juin. Alors que les autres experts remarquent des anomalies bien plus tôt. Ce qui correspond pourtant au message de Pierre Khalfa, s'inquiétant d'un basculement de majorité le 13, donc avec des éléments du 12.

Tout aussi curieusement, quand on évoque la possibilité d'une intervention de la part des amis de Susan George, on oppose immédiatement le ridicule qu'il y aurait eu à

vouloir bourrer les urnes pour faire perdre son propre camp. En refusant obstinément d'admettre qu'une simple manipulation, sans l'ajout d'aucun bulletin pouvait aboutir au résultat que nous connaissons en se gardant bien de sacrifier ses chances de gagner. Il s'agissait de se procurer un moyen suffisant pour porter la suspicion sur le scrutin au cas où il s'avérait défavorable bien avant d'en avoir le résultat définitif. Constatons, ceci est un fait vérifiable, que cette suspicion a été utilisée sans retenue.

Pour l'instant ce ne sont que des hypothèses. Au lieu de chercher à imposer la première au moyen d'une campagne agressive, il aurait été préférable d'attendre les résultats de la commission paritaire qui a été nommée au dernier CA. Sinon, pourquoi l'avoir fait ? Comme il aurait été préférable d'autoriser les élus siégeant à répondre favorablement à la demande de René Passet qui souhaitait examiner les lots de bulletins les plus litigieux. Pierre Khalfa et Serge le Quéau se sont opposés de leur côté à cet examen en arguant que cela ne servirait à rien. Ce refus a fortement indisposé René Passet et il ne s'est pas privé de le dire dans son rapport. En précisant que, puisque l'on n'avait pas jugé utile de les lui fournir, il considérait les données comme fiables. Or, ses conclusions sont liées à cette décision.

Conclusion

Ces considérations, remarques et observations peuvent-elles nous assurer qu'aucune fraude n'a pu se produire ? Certainement pas. Mais elles auraient dû enlever quelques certitudes et amener les tenants de la liste Susan George à plus de modération. Au moins le temps qu'une enquête fasse la lumière. Depuis des mois, la stratégie n'a pas varié. Une évidence, une seule certitude: la fraude serait indiscutable. La mettre au service d'une cause, s'en servir comme moyen pour convaincre enlève une bonne part de crédibilité à leur démarche.

Le sommet a été atteint par le réquisitoire de Thomas Coutrot, désignant explicitement Jacques Nikonoff et Bernard Cassen comme les responsables de la fraude sans le moindre élément de preuve. Un texte qui a meurtri et sali de nombreux adhérents. Son caractère délibérément diffamatoire exigeait une riposte. A défaut, cela pouvait être considéré comme une acceptation de l'accusation. Ceci a abouti à une plainte. Aussitôt attaquée par un groupement d'adhérents et de Comités conduits par les accusateurs. La fronde des comités locaux tente de s'organiser depuis Toulouse, fief de Geneviève Azam. Au risque de créer les conditions d'une scission en faisant descendre le conflit au niveau des adhérents. Qu'importe.

Depuis deux mois, nous assistons à une campagne de matraquage. Pas un message écrit sans que le mot "grave" ou un homonyme ne soit mis en avant. Comme si la présomption de culpabilité était une aubaine qu'il ne fallait pas laisser passer. En assénant jour après jour cette vérité unique, théologique, absolue. Vérité apparue dès le mois de Février quand Khalfa accusait les salariés du siège de préparer une fraude massive. Vérité bien commode qui a permis de frapper un grand coup à l'AG en prenant « l'adversaire » par surprise. Pendant que la presse s'installait au balcon, ravie de l'aubaine. Une étude montrant comment ceux qui se présentent comme les victimes de la fraude ont utilisé la presse nationale amènerait des indications troublantes.

Deux mois plus tard, Susan George, Dominique Plihon, Michel Husson, Serge Le Quéau, Pierre Khalfa n'ont pas varié. Au contraire, leurs convictions se sont renforcées. Tous ont déjà mis au point leur stratégie de campagne. Tous répètent la même chose. Si le CA croupion a décidé de procéder à un nouveau vote, c'est l'aveu de son forfait. Bernard Langlois ne dit pas autre chose dans Politis. Forts de leurs certi-

tudes, ils ont décidé de se débarrasser de l'ennemi avant le prochain scrutin. Pas question de le laisser agir au sein de l'association durant la campagne. Mis hors jeu, privé de moyens d'expression, il sera beaucoup plus facile de maîtriser l'information afin de le décrédibiliser définitivement. D'où les grandes manœuvres opérées à l'occasion de l'Université d'Été de Poitiers, avec le soutien actif des médias.

Quoi qu'il en soit, en lieu et place d'un débat loyal sur les orientations d'Attac, nous aurons une campagne d'intoxication visant à jeter partout le trouble et la suspicion. Comment voter pour des tricheurs ? Ce doute terrible sera le meilleur agent électoral. Et tant pis si cela en fait fuir un certain nombre. La faute en sera attribuée aux voyous. Le gâchis, c'est les autres. Forcément.

Mais alors, pourquoi voter ? Soit les fraudeurs sont démasqués, soit les accusés ne parviennent pas à éloigner le soupçon, et on ne voit pas qui votera pour eux. Autant laisser la place à ceux qui s'estiment victimes de cette manipulation. Soit la fraude n'existe pas et, s'il n'y a pas tricherie, aucun rajout de bulletins ni soustraction volontaire, si le vote, au bout du compte, représente la volonté des adhérents, pourquoi repartir dans une campagne destructrice ? Pourquoi gaspiller notre énergie précieuse dans un débat dont tout le monde est fatigué et qui éloigne chaque jour plus de militants ? Et si l'on se contentait d'un référendum sur deux textes d'orientations ? Ceux qui ont fait défaut à Rennes ? Et pour le reste, si quelqu'un se considère comme lésé par le scrutin, qu'il saisisse le tribunal.

Franz